

# Conditions d'utilisation IBM – Modalités relatives aux offres de Logiciel-service

---

## IBM Digital Experience on Cloud

Les Conditions d'utilisation se composent du présent document intitulé «Conditions d'utilisation IBM – Modalités relatives aux offres de Logiciel-service» (les «Modalités des offres de Logiciel-service») et d'un document intitulé «Conditions d'utilisation IBM – Modalités générales» (les «Modalités générales»), qui est disponible à l'adresse <http://www.ibm.com/software/sla/slabd.nsf/sla/tou-gen-terms/>.

Advenant une incompatibilité entre les Modalités générales et les présentes Modalités des offres de Logiciel-service, ces dernières prévaudront. Le Client accepte les présentes Conditions d'utilisation en commandant le Logiciel-service IBM, en y accédant ou en l'utilisant.

Ces Conditions d'utilisation sont régies par le Contrat Passport Advantage international IBM, le Contrat Passport Advantage Express international IBM ou le Contrat international régissant les offres désignées relatives aux Logiciels-services IBM (aussi appelés Logiciels sous forme de services), selon le cas (le «Contrat»), et celui-ci, de pair avec les Conditions d'utilisation, constitue l'entente intégrale.

### 1. Logiciel-service IBM

L'offre de Logiciel-service IBM suivante est régie par les présentes Modalités des offres de Logiciel-service :

- IBM Digital Experience on Cloud 1-Envt Instance
- IBM Digital Experience on Cloud 1-Envt Additional Capacity Instance
- IBM Digital Experience on Cloud 2-Envt Instance
- IBM Digital Experience on Cloud 2-Envt Additional Capacity Instance

### 2. Paramètres de calcul des frais

Le Logiciel-service IBM est vendu en fonction d'un des paramètres de calcul des frais suivants, comme spécifié dans le Document transactionnel :

- a. Une **Instance** est une unité de mesure servant de base pour obtenir le Logiciel-service IBM. Une Instance correspond à un accès à une configuration spécifique du Logiciel-service IBM. Il faut obtenir un nombre suffisant d'autorisations pour couvrir chaque Instance du Logiciel-service IBM mise en disponibilité aux fins d'accès et d'utilisation pendant la période de mesure indiquée dans l'Autorisation d'utilisation ou le Document transactionnel du Client.
- b. Un **Mandat** est une unité de mesure servant de base pour obtenir les services. Un Mandat correspond à des services professionnels ou de formation liés au Logiciel-service IBM. Il faut obtenir un nombre suffisant d'autorisations pour couvrir chaque Mandat.

### 3. Frais et facturation

Le montant exigible pour le Logiciel-service IBM est indiqué dans un Document transactionnel.

#### 3.1 Frais mensuels partiels

Des frais mensuels partiels spécifiés dans le Document transactionnel et calculés au prorata peuvent être exigés.

#### 3.2 Frais de mise en place et de mise en place à la demande

IBM facturera des frais de Mise en place lors de la fourniture initiale du Logiciel-service IBM, comme indiqué dans le Document transactionnel. Les frais de Mise en place à la demande, comme indiqués dans le Document transactionnel, s'appliqueront lorsque le Client demande l'activation de la portion à la demande.

## 4. Options de renouvellement de la Période d'abonnement pour le Logiciel-service IBM

L'Autorisation d'utilisation du Client indiquera si l'abonnement au Logiciel-service IBM se renouvelle à la fin de la Période d'abonnement, en désignant cette période de l'une des façons décrites ci-dessous.

### 4.1 Renouvellement automatique

Si l'Autorisation d'utilisation du Client indique que le renouvellement de l'abonnement se fait de manière automatique, le Client peut mettre fin à son abonnement au Logiciel-service IBM en faisant parvenir une demande écrite au représentant IBM ou au Partenaire commercial IBM, selon le cas, au moins quatre-vingt-dix (90) jours avant la date d'expiration de la Période d'abonnement alors en cours qui est spécifiée dans l'Autorisation d'utilisation. Si IBM ou le Partenaire commercial IBM ne reçoit pas un tel avis de cessation au plus tard à la date d'expiration, la Période d'abonnement qui se termine se renouvellera automatiquement pour une période d'un (1) an ou pour la durée originale indiquée dans l'Autorisation d'utilisation.

### 4.2 Facturation continue

Lorsque l'Autorisation d'utilisation indique que la Période d'abonnement du Client se renouvelle de manière continue, le Logiciel-service IBM continuera d'être accessible au Client et son utilisation sera facturée en continu. Pour cesser l'utilisation du Logiciel-service IBM et stopper le processus de facturation continue, le Client doit faire parvenir à IBM ou au Partenaire commercial IBM, selon le cas, un préavis écrit de quatre-vingt-dix (90) jours, dans lequel il demande d'annuler son utilisation du Logiciel-service IBM. Dès l'annulation de l'accès au Logiciel-service IBM, les frais d'accès impayés qui s'appliquent jusqu'au mois au cours duquel l'annulation a pris effet seront facturés au Client.

### 4.3 Renouvellement requis

Lorsque l'Autorisation d'utilisation indique que la Période d'abonnement du Client ne se renouvelle pas, l'abonnement au Logiciel-service IBM et l'accès du Client à ce Logiciel-service sont révoqués à la fin de cette période. S'il désire continuer d'utiliser le Logiciel-service IBM après la date d'expiration, le Client doit passer une commande auprès d'un représentant IBM ou du Partenaire commercial IBM, selon le cas, en vue d'obtenir une nouvelle Période d'abonnement.

## 5. Assistance technique

Au cours de la Période d'abonnement et une fois qu'IBM a avisé le Client qu'il a accès au Logiciel-service IBM, l'assistance technique pour ce Logiciel-service est fournie par téléphone, par courriel et dans un système en ligne de signalement de problèmes. Les améliorations, les mises à jour et les autres éléments fournis par IBM dans le cadre de l'assistance technique sont considérés comme faisant partie du Logiciel-service IBM; ils sont donc régis par les présentes Conditions d'utilisation. Cette assistance est incluse avec le Logiciel-service IBM et n'est pas offerte dans le cadre d'une offre distincte.

Pour obtenir plus d'information sur les heures de disponibilité, les adresses de courriel, les systèmes en ligne servant à signaler les problèmes et d'autres moyens de communication et processus utilisés pour l'assistance technique, veuillez visiter le site suivant :

[http://www.ibm.com/support/entry/portal/product/websphere/ibm\\_digital\\_experience\\_on\\_cloud](http://www.ibm.com/support/entry/portal/product/websphere/ibm_digital_experience_on_cloud).

Gravité	Description	Délai d'intervention cible	Période de couverture	Délai de résolution cible
1	<b>Problèmes ayant une incidence critique sur l'entreprise ou causant l'interruption d'un service crucial :</b> Une fonction critique pour l'entreprise est hors d'usage ou une interface cruciale ne fonctionne plus. Cette situation s'applique habituellement dans un environnement de production et indique une incapacité d'accéder aux services, ce qui a une incidence critique sur les activités de l'entreprise. Cette situation exige une solution immédiate.	Dans les trente (30) minutes ouvrables	24 heures sur 24, 7 jours sur 7	Dans les quatre (4) heures ouvrables

Gravité	Description	Délai d'intervention cible	Période de couverture	Délai de résolution cible
2	<b>Incidence importante sur l'entreprise</b> L'utilisation d'une option ou d'une fonction du service est grandement limitée ou le Client risque de manquer une échéance commerciale.	Dans les deux (2) heures ouvrables	Heures ouvrables, du lundi au vendredi	Dans les douze (12) heures ouvrables
3	<b>Incidence mineure sur l'entreprise</b> Le service ou la fonctionnalité du service est utilisable, mais cela n'a aucune incidence critique sur les activités de l'entreprise.	Dans les quatre (4) heures ouvrables	Heures ouvrables, du lundi au vendredi	Dans les vingt-quatre (24) heures ouvrables
4	<b>Incidence minimale sur l'entreprise</b> Demande de renseignements ou demande non technique	Dans un (1) jour ouvrable	Heures ouvrables, du lundi au vendredi	Dans les quarante-huit (48) heures ouvrables

### Éléments non visés par l'assistance technique

L'assistance technique ne s'applique pas aux éléments suivants :

- a. la conception et le développement d'applications;
- b. les problèmes découlant de l'utilisation du Logiciel-service IBM par le Client dans un environnement autre que l'environnement d'exploitation spécifié; ou
- c. l'assistance pour des produits et services du Client ou d'un tiers ou les problèmes découlant de l'utilisation du Logiciel-service IBM avec les produits ou services du Client ou d'un tiers.

## 6. Modalités supplémentaires relatives aux offres de Logiciel-service IBM

### 6.1 Témoins

Le Client sait et convient qu'IBM peut, dans le cadre de ses activités normales d'exploitation et de soutien du Logiciel-service IBM, recueillir des renseignements personnels du Client (de ses employés et entrepreneurs) en lien avec l'utilisation du Logiciel-service IBM, en utilisant des technologies de surveillance ou d'autres technologies. IBM recueille de telles données afin d'obtenir des statistiques d'utilisation et des informations sur l'efficacité de son Logiciel-service, en vue d'améliorer l'expérience des utilisateurs ou de personnaliser les interactions avec le Client. Le Client confirme qu'il obtiendra ou qu'il a obtenu le consentement pour permettre à IBM de traiter les renseignements personnels recueillis, aux fins énoncées plus haut, au sein d'IBM, dans d'autres entreprises d'IBM et dans l'entreprise de ses sous-traitants, partout où ils font affaire, et conformément à ce que permettent les lois applicables. IBM répondra favorablement aux demandes des employés et des entrepreneurs du Client concernant leur accès aux renseignements personnels qui ont été recueillis sur eux, ainsi qu'à leurs demandes de mise à jour, de correction ou de suppression de ces mêmes renseignements.

### 6.2 Emplacements bénéficiaires

Les taxes applicables, s'il y a lieu, sont basées sur le ou les emplacements que le Client identifie comme étant ceux qui bénéficient du Logiciel-service IBM. Ainsi, IBM appliquera les taxes en se basant sur l'adresse professionnelle que le Client désigne comme l'emplacement qui est le principal bénéficiaire au moment de commander le Logiciel-service IBM, à moins que le Client ne fournisse à IBM de l'information supplémentaire à ce sujet. Le Client a la responsabilité de maintenir cette information à jour et d'informer IBM de tout changement.

### 6.3 Liens vers les sites Web ou autres services d'un tiers

Si le Client ou un Utilisateur du Logiciel-service IBM transmet du Contenu à un site Web ou à un autre service d'un tiers qui est lié audit Logiciel-service ou accessible par ce dernier, le Client et l'Utilisateur du Logiciel-service IBM autorisent IBM à effectuer cette transmission de Contenu, et conviennent que cette interaction se fait uniquement entre le Client et le site Web ou le service du tiers en question. IBM n'offre aucune garantie ni ne fait aucune déclaration relativement à de tels sites ou services d'un tiers, et elle ne peut être tenue responsable à cet égard.

## 6.4 Restriction d'utilisation du Logiciel de soutien

Le logiciel IBM WebSphere Portal Server («Portail») est distribué avec ce Logiciel-service IBM et peut être déployé uniquement dans les environnements de test et de développement internes du Client, ainsi que dans le cadre d'activités hors production, y compris, notamment, les tests, l'optimisation des performances, le diagnostic de pannes, la mise au banc d'essai interne, un bac à sable, l'activité d'assurance de la qualité ou le développement de compléments ou d'extensions du Portail utilisés à l'interne, à l'aide d'interfaces de programmation d'applications publiées. Le Client n'est pas autorisé à utiliser une autre partie quelconque du Portail, à toute autre fin, sans obtenir au préalable les autorisations d'utilisation appropriées pour le mode de production, en plus de son abonnement au Logiciel-service IBM.

## 6.5 Code et tests fournis par le Client

Le code fourni par le Client peut être déployé sur le Logiciel-service IBM, sous réserve des restrictions suivantes :

- Le code fourni par le Client peut uniquement utiliser des API d'extension d'IBM Web Content Manager (WCM), telles que les actions de flux de travail personnalisées, les plugiciels de rendu, les fournisseurs de texte et autres API d'extension à utiliser dans WCM comme documenté sur le site IBM Knowledge Center à l'adresse suivante : [http://www-01.ibm.com/support/knowledgecenter/SSHRKX\\_8.5.0/mp/wcm/wcm\\_dev\\_plugins.dita](http://www-01.ibm.com/support/knowledgecenter/SSHRKX_8.5.0/mp/wcm/wcm_dev_plugins.dita).
- Un gestionnaire de machine virtuelle (VMM) peut uniquement être configuré avec le référentiel utilisateur fourni par IBM. Les mécanismes de sécurité externes peuvent uniquement être configurés par le biais de techniques d'assertion utilisateur prises en charge (p. ex., le langage SAML [Security Assertion Markup Language]).

Le code fourni par le Client doit être en format de fichier Portal Application Archive (PAA) et le Client doit garantir qu'il a le droit de fournir le code à IBM pour le déploiement sur le service.

Le Client doit certifier que le code fourni fonctionne correctement, y compris les tests fonctionnels et les tests de performance sur les niveaux inférieurs, avant le déploiement en mode production. Par ailleurs, le Client ne peut pas exécuter de tests de stress sur le Logiciel-service IBM.

## 6.6 Utilisation du contenu

Le Client a la responsabilité d'obtenir toutes les autorisations requises pour utiliser, fournir, entreposer et traiter le contenu dans le Logiciel-service IBM et l'assistance, et donne à IBM la permission de faire de même.

## 6.7 Assistance pour les biens provenant du catalogue des solutions de collaboration IBM

IBM peut, à la demande du Client, installer et configurer des biens provenant du catalogue des solutions de collaboration IBM (aussi connu sous le nom d'IBM Green House, [https://greenhouse.lotus.com/plugins/plugincatalog.nsf/home\\_full.xsp](https://greenhouse.lotus.com/plugins/plugincatalog.nsf/home_full.xsp)) sur le Logiciel-service IBM.

Tous ces biens (y compris, notamment, Content Template Catalog, Site Builder et Script Portlet) sont assujettis aux modalités énoncées dans le catalogue des solutions de collaboration IBM et le Client, en utilisant ces biens avec le Logiciel-service IBM, signifie son acceptation desdites modalités. IBM offre une assistance raisonnable sur le plan commercial pour l'utilisation de ces biens avec le Logiciel-service IBM.

En outre, rien ne garantit que le contenu créé en utilisant un de ces biens fonctionnera correctement lors de la mise à niveau du Logiciel-service IBM. Une telle mise à niveau est effectuée sans migration manuelle du contenu créé par le Client à l'aide de ces biens, et cette migration demeure la responsabilité du Client.

## Annexe A

### 1. Vue d'ensemble du Logiciel-service IBM

Le Logiciel-service IBM fournit une plateforme d'expérience numérique gérée servant à créer et à gérer des sites multicanaux pour les Clients, les partenaires et les employés. Ce Logiciel-service comprend un portail, des fonctions de gestion de contenu, de syndication et d'intégration.

Le Logiciel-service IBM comprend une connexion de réseau privé virtuel par logiciel au site du Client, afin d'assurer un accès sécurisé et chiffré aux environnements d'exploitation.

#### 1.1 Services de mise en place et de mise en place à la demande

Les services de mise en place et de mise en place à la demande d'IBM Digital Experience on Cloud comprennent les services-conseils à distance, les bonnes pratiques, la formation et la configuration du Logiciel-service IBM. Ces services comprennent les activités suivantes :

- Assistance pour la collecte des exigences techniques;
- Assistance pour la configuration de la sécurité utilisateur, la connectivité au réseau privé virtuel et l'authentification unique;
- Revue des plans de déploiement du Client;
- Conseils sur la documentation, la formation et l'assistance disponibles; et
- Assistance pour la coordination des équipes du Client et d'IBM au cours de la mise en place initiale.

### 2. Caractéristiques du Logiciel-service IBM Digital Experience on Cloud 1-Envt Instance

Ce Logiciel-service comprend un seul environnement d'exécution spécialisé qui inclut les produits IBM WebSphere Portal et IBM Web Content Manager permettant de créer et de gérer du contenu Web et des processus connexes.

### 3. Caractéristiques du Logiciel-service IBM Digital Experience on Cloud 2-Envt Instance

Ce Logiciel-service comprend un environnement d'exécution en production spécialisé, de même qu'un environnement auteur qui inclut les produits IBM WebSphere Portal et IBM Web Content Manager permettant de créer et de gérer du contenu Web et des processus connexes.

#### 3.1 Services de gestion du succès client

IBM fournit jusqu'à quatre (4) heures de services d'assistance à distance par semaine, comprenant la gestion du succès client pour le Logiciel-service IBM. Ces services comprennent, notamment, la prestation de conseils sur les activités de maintenance planifiées ou d'urgence, une assistance pour la résolution de pannes et la prestation de conseils à cet égard, la prestation de conseils sur les fonctionnalités de nouveaux produits et les meilleures pratiques de déploiement, l'introduction d'autres experts IBM le cas échéant, la cueillette de commentaires du Client sur le service et, en général, la représentation du Client pendant la durée de l'abonnement.

### 4. Options

#### 4.1 IBM Digital Experience on Cloud 1-Envt Additional Capacity

Cette option permet d'augmenter la capacité de traitement du Logiciel-service IBM Digital Experience on Cloud 1-Envt Instance par l'ajout de deux (2) unités centrales virtuelles par Instance.

#### 4.2 IBM Digital Experience on Cloud 2-Envt Additional Capacity

Cette option permet d'augmenter la capacité de traitement du Logiciel-service IBM Digital Experience on Cloud 2-Envt Instance par l'ajout de deux (2) unités centrales virtuelles par Instance.

## Annexe B

La présente Entente de niveau de service sur la disponibilité s'applique au Logiciel-service IBM si elle est spécifiée dans l'Autorisation d'utilisation ou le Document transactionnel du Client.

C'est la version de cette Entente de niveau de service qui est en vigueur au début du terme de l'abonnement du Client ou lors de son renouvellement qui s'appliquera. Le Client comprend que cette Entente de niveau de service ne constitue pas une garantie qui lui est offerte.

### 1. Définitions

- a. **Crédit pour la disponibilité** – Recours qu'IBM accorde pour une Réclamation validée. Ce recours s'appliquera sous la forme d'un crédit ou d'une remise sur une facture à venir des frais d'abonnement pour le Logiciel-service IBM.
- b. **Réclamation** – Réclamation que le Client soumet à IBM, selon laquelle un Niveau de service n'a pas été respecté au cours d'un Mois de la période contractuelle.
- c. **Mois de la période contractuelle** – Chaque mois complet durant la période d'utilisation du Logiciel-service IBM, calculé à partir de 0 h (HNE) le premier jour du mois, jusqu'à 23 h 59 (HNE) le dernier jour du mois.
- d. **Temps d'arrêt** – Période pendant laquelle le système de production qui effectue le traitement pour le Logiciel-service IBM a cessé de fonctionner et empêche les utilisateurs du Client d'utiliser tous les aspects du Logiciel-service IBM pour lesquels ils disposent des droits d'utilisation appropriés. Le Temps d'arrêt n'inclut pas le temps pendant lequel le Logiciel-service IBM n'est pas disponible en raison des circonstances suivantes :
  - Arrêt prévu ou annoncé aux fins de maintenance;
  - Événements ou causes sur lesquels IBM n'a aucun pouvoir (p. ex., catastrophes naturelles, pannes d'Internet, maintenance d'urgence, etc.);
  - Problèmes avec les applications, l'équipement ou les données du Client ou d'un tiers;
  - Non-respect par le Client des configurations requises du système et des plateformes prises en charge pour accéder au Logiciel-service IBM; ou
  - Respect par IBM des conceptions, des spécifications ou des instructions fournies par le Client ou par un tiers au nom du Client.
- e. **Événement** – Circonstance ou ensemble de circonstances pris collectivement, ayant pour conséquence le non-respect d'un Niveau de service.

### 2. Crédits pour la disponibilité

- a. Pour soumettre une Réclamation, le Client doit ouvrir un dossier d'assistance de Gravité 1 au centre d'assistance IBM pour chaque Événement. Ce dossier doit être ouvert dans les vingt-quatre (24) heures après que le Client a constaté pour la première fois que l'Événement a eu une incidence sur son utilisation du Logiciel-service IBM. Le Client doit fournir toute l'information nécessaire au sujet de l'Événement, et apporter l'aide raisonnable à IBM pour établir le diagnostic et résoudre l'Événement.
- b. Le Client doit soumettre sa Réclamation relative à un Crédit pour la disponibilité au plus tard dans les trois (3) jours ouvrables suivant la fin du Mois de la période contractuelle qui fait l'objet de la Réclamation.
- c. Les Crédits pour la disponibilité seront calculés d'après la durée du Temps d'arrêt mesurée à partir du moment où le Client signale que le Temps d'arrêt a eu une incidence sur ses activités pour la première fois. Pour chacune des Réclamations valides, IBM appliquera le Crédit pour la disponibilité le plus élevé en se basant sur le Niveau de service atteint au cours de chaque Mois de la période contractuelle, comme il est indiqué dans le tableau ci-dessous. IBM n'accordera pas de multiples Crédits pour la disponibilité concernant le même Événement au cours du même Mois de la période contractuelle.

- d. Dans le cas des Forfaits (Logiciels-services IBM individuels offerts en groupe à un seul prix global), le Crédit pour la disponibilité sera calculé en se basant sur le prix mensuel global du Forfait et non en fonction des frais d'abonnement mensuels pour chaque Logiciel-service IBM composant le Forfait. Le Client peut seulement soumettre des Réclamations pour un (1) seul Logiciel-service IBM dans un Forfait pour tout Mois de la période contractuelle. IBM n'accordera pas de Crédits pour la disponibilité pour plus d'un (1) Logiciel-service IBM dans un Forfait au cours d'un Mois de la période contractuelle quelconque.
- e. Si le Client a acheté le Logiciel-service IBM auprès d'un intermédiaire IBM valide dans le cadre d'une transaction de remise en marché où IBM assume la responsabilité primaire pour l'exécution du Logiciel-service IBM et les engagements relatifs à l'Entente de niveau de service, le Crédit pour la disponibilité sera alors calculé d'après le Prix de volume suggéré (prix RSVP) pour le Logiciel-service IBM en vigueur au cours du Mois de la période contractuelle faisant l'objet d'une Réclamation, auquel s'appliquera un escompte de cinquante pour cent (50 %).
- f. Le montant total des Crédits pour la disponibilité accordés au cours de tout Mois de la période contractuelle ne pourra en aucune circonstance excéder dix pour cent (10 %) d'un douzième (1/12<sup>e</sup>) des frais annuels que le Client a payés à IBM pour le Logiciel-service IBM.

### 3. Niveaux de service pour le Logiciel-service IBM

Disponibilité du Logiciel-service IBM Digital Experience on Cloud 1-Envt Instance au cours d'un Mois de la période contractuelle

Disponibilité au cours d'un Mois de la période contractuelle	Crédit pour la disponibilité (Pourcentage des frais d'abonnement mensuels* pour un Mois de la période contractuelle visé par une Réclamation)
<99,50 %	2 %
<98,00 %	5 %
<94,50 %	10 %

Disponibilité du Logiciel-service IBM Digital Experience on Cloud 2-Envt Instance au cours d'un Mois de la période contractuelle

Disponibilité au cours d'un Mois de la période contractuelle	Crédit pour la disponibilité (Pourcentage des frais d'abonnement mensuels* pour un Mois de la période contractuelle visé par une Réclamation)
< 99,93 %	2 %
< 98,80 %	5 %
< 95 %	10 %

Le taux de disponibilité est calculé comme suit : (a) le nombre total de minutes dans un Mois de la période contractuelle, moins (b) le nombre total de minutes de Temps d'arrêt dans ce même mois, divisé par (c) le nombre total de minutes dans ce même mois. La fraction obtenue est ensuite exprimée sous la forme d'un pourcentage.

Exemple : Temps d'arrêt total de 45 minutes au cours d'un Mois de la période contractuelle

43 200 (nombre total de minutes dans un Mois de la période contractuelle comptant 30 jours) - 45 minutes de Temps d'arrêt = 43 155 minutes <hr style="width: 50%; margin: 10px auto;"/> 43 200 (nombre total de minutes)	= Disponibilité de 99,90 % = Crédit pour la disponibilité de 2 % pour une disponibilité < 99,93 % au cours du Mois de la période contractuelle
---	---

#### **4. Exclusions**

La présente Entente de niveau de service est offerte uniquement aux Clients d'IBM. Elle ne s'applique pas dans les cas suivants :

- Les Services en version bêta ou d'essai.
- Les environnements hors production, notamment, les environnements d'essai, de reprise après sinistre, d'assurance de la qualité, de bac à sable ou de développement.
- Les Réclamations faites par un utilisateur, un invité ou un participant du Client d'IBM autorisé à utiliser le Logiciel-service IBM.